



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention CCE-ONU sur l'accès à la justice en matière d'environnement

Question écrite n° 119414

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer si la convention de la commission économique pour l'Europe des Nations unies (CCE-ONU) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, dite convention d'Aarhus du 25 juin 1998, peut être directement invoquée par les particuliers devant les juridictions des ordres judiciaire et administratif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119414

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1996